



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 JANVIER 2008

- Présent-e-s : M. Roberto RIGHETTI, Président
M. Xavier MAGNIN, Vice-président
Mme Fabienne MONBARON, Secrétaire
M. Pierre-Alain GAUD, Vice-secrétaire
Mme Geneviève GUINAND MAITRE, membre du Bureau
Mmes Emmanuelle BOCHUD, Katia CHATELANAT, Marianne GÄRTNER,
Virginie ROUILLER MAUGUÉ, et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales
MM. Joaquim BARBOSA, Olivier BROILLET, Robert CHAL, Cédric EPENAY,
Jean-Marc FRACHEBOUD, Antonio GAMBUZZA, Richard JEANMONOD,
Jean-Claude MAILLARD, Pierre-Antoine RIEBEN et Philippe ROCHETIN, Conseillers
municipaux
- Conseil
administratif : Mme Geneviève ARNOLD, Maire
MM. Thierry DURAND et Laurent SEYDOUX, Conseillers administratifs
- Excusé-e-s : Mme Nicole BERTHOD-HUTIN
MM. Flavio BARROS et Denis THORIMBERT
- Assiste-nt
à la séance : M. Michel FAVRE, Secrétaire général
Mme Myriam MATTHEY-DORET, Secrétaire général adjoint
- Verbaliste : Mme Martine SUPOR DUVERNAY
-

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal, séance du 18 décembre 2007
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions :
 - a) Aménagement du territoire du 10 janvier 2008
 - b) Famille, jeunesse et activités sociales du 14 janvier 2008
 - c) Constructions et équipements du 16 janvier 2008
 - d) Finances et patrimoine financier du 21 janvier 2008
 - e) Plénière du 9 janvier 2008
5. Propositions du Conseil administratif :
Projets de délibération :

- a) Crédit complémentaire, aménagement du sous-sol de l'école des Petites-Fontaines D 17-2007 - R
 - b) Cautionnement de la municipalité, installation « chalet à Nico » - D 21A-2007 - R
6. Propositions du Conseil municipal :
- a) Postulat « Pour la tenue à Plan-les-Ouates de la 32e marche contre le cancer au printemps 2011- Po 02-2007 P
 - b) Motion du Conseil municipal, en faveur du tram à Plan-les-Ouates - M 09-2008 P
 - c) Motion « Pour une installation durable d'une buvette aux jeux Majoro - M 10-2008 P
7. Questions
8. Divers
- Clôture de la séance
 - Questions du public
-

M. Roberto Righetti, Président du Conseil municipal, accueille l'assemblée à qui il présente ses meilleurs vœux pour l'année 2008.

Il ouvre la séance à 20h05 en saluant tout particulièrement la présence de Mme Geneviève Arnold, Maire, de MM. Thierry Durand et Laurent Seydoux, Conseillers administratifs, ainsi que celle de M. Michel Favre et de Mme Myriam Matthey-Doret, respectivement Secrétaire général et Secrétaire général adjoint.

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, il se réfère au projet de motion « Pour une installation durable d'une buvette aux jeux Majoro » déposé ce soir par le groupe Radical. Les signataires souhaitant que ce projet soit traité au cours de la présente séance, le Président demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur l'ajout de ce nouveau point à l'ordre du jour.

Æ Par 17 oui, 1 non et 1 abstention, le Conseil municipal accepte de porter ce projet de motion à l'ordre du jour de la présente séance.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2007

Aux pages 1 et 2, il faut lire « Flavio Barros » au lieu de « Florian Barros ».

La 2^{ème} phrase du point 10.14 de la page 14 est reformulée comme suit : « Mme Arnold précise qu'à réception des statuts, cette association pourra être homologuée et recevoir le montant correspondant au solde du compte de l'APEPLO, bloqué jusqu'à ce jour ».

Æ Ces modifications apportées, le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2007 est approuvé par 18 oui et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

Le Président informe que le délai référendaire des délibérations qui seront acceptées ce soir sera de 30 jours à compter du premier jour d'affichage, soit le 30 janvier 2008, et qu'il prendra fin le 29 février 2008.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Tour à tour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Informations générales

Mme Arnold remercie les membres du Conseil municipal qui se sont associés à la cérémonie des vœux du Conseil administratif le 11 janvier dernier.

Durant cette soirée, le mérite communal a été remis à la compagnie des sapeurs pompiers en reconnaissance de son action au service de la population, plus particulièrement en cette année où elle fêtera son 150^{ème} anniversaire.

Cette soirée a aussi été l'occasion de rencontrer de nouveaux habitants, dont l'ambassadeur du Yémen qui réside à Plan-les-Ouates depuis quelques semaines.

3.2. Communication

Mme Arnold annonce que le nouveau site Internet de la commune sera actif dès le 1^{er} février 2008. Réactualisé, plus accessible, d'un visuel qui rejoint celui du magazine Ouverture, elle espère que ce nouveau site saura recueillir l'adhésion de tous. Elle précise que les Conseillers auront l'occasion de s'exprimer sur cette nouvelle configuration et sur son contenu lors d'une prochaine commission culturelle.

3.3. Ecoles

Mme Arnold indique que l'inauguration de la Galette, restaurant scolaire et espace parascolaire de l'Ecole des Petites-Fontaines, aura lieu le mardi 11 mars 2008, de 18h00 à 20h00.

Le restaurant scolaire débutera en ces nouveaux locaux dès le 18 février, à la rentrée des vacances scolaires.

Si les locaux seront progressivement disponibles à la location pour les sociétés communales et les habitants de Plan-les-Ouates en priorité, aucune réservation ne sera prise avant avril, le temps de tester préalablement les infrastructures.

Pour rappel, la Galette accueillera le centre aéré durant l'été.

Le contrat qui lie la commune avec le Marais au niveau du restaurant scolaire a été résilié au 30 juin 2008. L'objectif est effectivement, comme rappelé lors de diverses commissions, de regrouper tous les repas servis aux enfants du secteur du Pré-du-Camp dans l'espace désigné de la salle communale.

Il s'agira alors de réfléchir sur le devenir de cet espace du Marais dans sa totalité, point que Mme Arnold présentera lors de la prochaine commission famille, jeunesse et activités sociales.

Elle ajoute que les plans du préau couvert de l'Ecole des Petites-Fontaines ont été présentés lundi après-midi aux enseignants lors d'une séance qu'elle a tenue en présence de M. Régis Larue et de Mme Patricia Bussard. L'accueil a été très favorable et chacun se réjouit de cette installation qui sécurise et protège ainsi l'espace de récréation des 8 classes qui occupent l'école et des activités parascolaires.

3.4. Départs en retraite

Mme Arnold annonce qu'un apéritif sera organisé le 14 mars, à l'Espace Vélodrome, auquel les membres du Conseil municipal sont tous cordialement invités en l'honneur de MM. Michel Favre, Secrétaire général et de Régis Larue, Responsable du service construction et aménagement, qui prendront leur retraite à fin mars de cette année. Ce moment d'émotion sera donc l'occasion de leur marquer la reconnaissance de tous et de les fêter comme il se doit !

Mme Arnold précise encore que l'ouverture du poste de responsable du service construction et aménagement est en cours.

3.5. Personnel

M. Seydoux annonce qu'une nouvelle collaboratrice a rejoint le service financier à 50 % et qu'un rédacteur est également venu renforcer l'équipe des procès-verbalistes.

3.6. Graine de Baobab

M. Seydoux se réfère au compte rendu remis à la commission ainsi qu'à l'ensemble des membres du Conseil municipal sur les récentes activités de l'association « Graine de Baobab¹ » au niveau desquelles s'est largement impliquée la commune de Plan-les-Ouates.

Il rappelle que cette association sera également présente au Forum Coopération qui se tiendra les vendredi 7 et samedi 8 mars 2008 à la salle du Vélodrome.

3.7. Réponses de M. Seydoux aux questions posées par les membres du Conseil municipal

Barrière du LOCADOS (question de Mme Chatelanat)

Cette barrière a été cassée à deux reprises alors qu'elle venait d'être réparée. Une nouvelle réparation est en cours.

Salle communale (question de M. Rochetin et de Mme Monbaron)

Invité à la séance qui s'est tenue récemment au sujet des travaux à entreprendre dans la salle communale, M. Vidonne, traiteur, a malheureusement oublié ce rendez-vous et n'a donc pas participé à la réunion.

Lumière allumée la nuit à l'école du Pré-du-Camp (question de Mme Monbaron)

L'installation électrique de l'éclairage en cause a été réparée.

Tags au Pré-du-Camp (question de Mme Monbaron)

95 % des tags ont d'ores et déjà été effacés. Il en reste encore quelques-uns, les températures actuelles empêchant l'utilisation de certains produits.

Panneaux d'entrée de la commune (question de Mme Guinand Maitre)

Les nouveaux panneaux d'entrée de la commune, mentionnant les liens que Plan-les-Ouates a avec Sangeorgiu, ont été installés sur la route de St-Julien ainsi que sur la route de Base.

3.8. Travaux en cours

M. Seydoux informe que les problèmes de chauffage constatés dernièrement à La julienne devraient être réglés.

Enfin, il indique que les travaux en cours de réalisation au niveau de la place de la Mairie se déroulent selon le calendrier annoncé et devraient s'achever d'ici à la fin avril. Il précise cependant que la route des Chevaliers-de-Malte devra être fermée à la circulation du 3 mars au 30 avril 2008, sur le tronçon proche de l'intersection avec la route de St-Julien.

3.9. Pose d'horodateurs

M. Durand annonce que la pose d'horodateurs, prévus notamment au chemin de la Butte et dans le parking de la route du Vélodrome s'effectuera au début du mois de mars 2008.

3.10. Nouveaux chemins « Bordiers autorisés »

M. Durand précise qu'à la demande de la population de Saconnex-d'Arve, plusieurs chemins seront prochainement interdits à tout véhicule, excepté pour les riverains. Il s'agit des chemins suivants : Contamines, Charles-Baudouin, Vironde (entre Maronsy et Remparts) et Plein-Vent (entre Maronsy et Remparts).

3.11. Inforadar

M. Durand indique que le nouvel Inforadar est désormais en fonction et sera déplacé chaque semaine pour enregistrer les vitesses de circulation sur les routes et chemins communaux.

Ces statistiques pourront faire l'objet de communications dans le journal « Ouverture ».

¹ <http://www.grainedebaobab.org/default.html>

3.12. Présence de représentants de l'OCM au Conseil municipal du 18 mars 2008

M. Durand informe que des représentants de l'Office cantonal de la mobilité (OCM) répondront aux questions des Conseillers le 18 mars 2008 dès 18h30, en séance publique du Conseil municipal.

3.13. Réponses de M. Durand aux questions posées par les membres du Conseil municipal

Affichage à proximité des écoles (question de Mme Guinand Maitre)

L'affichage est régi par la loi sur les procédés de réclame (F 3 20²) qui exige le dépôt préalable d'une demande pour obtenir l'autorisation d'installer des panneaux ou affiches. Selon les nouvelles dispositions, les employés communaux peuvent ôter les procédés de réclame posés sans autorisation.

Mini-motos (question de Mme Guinand Maitre)

Selon la police, les mini-motos ne sont pas homologuées pour circuler sur la voie publique et sont donc en infraction si elles s'y trouvent. De surcroît, ce type de véhicule est considéré comme étant extrêmement dangereux.

Messagerie électronique ACG (question de M. Gambuzza)

D'après les informations techniques fournies par l'ACG, aucun message d'alerte n'est retourné par le serveur informatique ACG lorsqu'un mail est envoyé à une adresse erronée, afin d'éviter les spams.

Haies indigènes (question de Mme Guinand Maitre)

Le dépliant de Pro Natura a été mis à la disposition de la population et l'administration communale est en train d'étudier la possibilité d'adresser ce prospectus aux habitants dont le lieu de résidence comporte des haies, par le biais d'un courrier cosigné par Plan-les-Ouates et Pro Natura.

Parking souterrain de l'entreprise Rolex (question de Mme Monbaron)

Selon le service de sécurité de l'entreprise Rolex, le parking souterrain n'est pas ouvert au personnel la nuit pour des raisons de sécurité, le grand parking extérieur demeurant à leur disposition.

Barrière au chemin de Vers (question de Mme Monbaron)

Informée de l'ouverture quasi permanente de cette barrière, la régie procédera à des contrôles en vue de prendre les mesures qui s'imposent.

Conteneur à papier à l'Espace Vélodrome (question de M. Thorimbert)

La possibilité de prévoir un conteneur à papier proche de l'Espace Vélodrome est une solution en cours d'analyse par le service de l'environnement.

Déchetterie de Saconnex-d'Arve (question de Mme Guinand Maitre)

Tous les conteneurs ainsi que leurs ouvertures sont à une hauteur standard et la Mairie n'a jamais enregistré de plainte à ce sujet. Des études sont toutefois en cours pour tenter d'en faciliter l'accès aux personnes de petite taille.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (cf. annexes a à d).

a) Aménagement du territoire du 10 janvier 2008

M. Fracheboud donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

² http://www.geneve.ch/legislation/rsq/fi/rsq_f3_20.html

- b) Famille, jeunesse et activités sociales du 14 janvier 2008
Mme Chatelanat donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- c) Constructions et équipements du 16 janvier 2008
M. Magnin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- d) Finances et patrimoine financier du 21 janvier 2008
M. Jeanmonod donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- e) Plénière du 9 janvier 2008
Mme Monbaron rapporte oralement sur la séance plénière qui s'est tenue le 9 janvier 2008 et précise notamment que les Conseillers ont pu prendre connaissance des travaux projetés dans le cadre de la rénovation de la salle communale.

Elle précise que les discussions ont été nourries et que les questions posées par l'assistance permettront un débat constructif au sein de la commission constructions et équipements.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

5.1. Crédit complémentaire de Fr. 595'000.-- pour l'aménagement du sous-sol de l'école des Petites-Fontaines D 17-2007 - R

Après avoir demandé à Mme Monbaron de lire le projet N° D 17-2007 - R (cf. annexe 1), le Président rappelle que l'entrée en matière a été acceptée le 20 novembre 2007 et que cet objet a été examiné par la commission constructions et équipements qui a rendu un préavis unanimement favorable le 4 décembre 2007. La commission des finances s'est également prononcée favorablement sur ce projet en date du 21 janvier 2008, par 8 oui et 1 abstention.

La discussion est alors ouverte.

En réponse à l'interrogation de M. Rieben par rapport au coût élevé que représente le poste « peinture » dans ce projet, M. Seydoux précise que ce montant avait été estimé avant le retour des offres qui semblent confirmer que ce montant devrait être bien inférieur.

Ces devis n'ayant pas encore été tous analysés, il propose toutefois que le Conseil municipal se prononce sur le crédit complémentaire tel que présenté ce soir. Celui-ci ne sera bien évidemment pas dépensé en totalité si cela ne s'avérait pas nécessaire.

M. Broillet se dit surpris par cette procédure, car les montants de ce projet de délibération auraient dû être articulés sur la base des devis.

Dès que le Conseil administratif aura procédé aux adjudications, le montant final des travaux sera communiqué à la commission, précise M. Seydoux qui considère l'importante différence entre le prix estimé et le montant de certains devis comme exceptionnelle.

Il reste en outre réservé quant aux offres dont il n'a pas encore pu discuter avec le service technique et assure qu'habituellement les projets de délibérations s'appuient sur des montants devisés.

Pour Mme Guinand Maitre, c'est le coût des boîtes aux lettres (Fr. 8'000.--) qui lui paraît exagéré. En outre, elle s'interroge sur la nécessité de prévoir un distributeur de boissons, les utilisateurs pouvant très bien étancher leur soif avec de l'eau, bien plus saine que toutes ces boissons sucrées et gazeuses.

M. Seydoux précise que l'idée était de mettre des boîtes aux lettres à disposition de toutes les associations. Quant au distributeur de boissons, il a été envisagé parce que les utilisateurs n'auraient aucune autre alternative que l'eau du robinet pour se désaltérer.

Il précise à ce sujet que la commune pourrait tout à fait décider du type de boissons qu'elle proposerait par le biais de ce distributeur. D'autre part, il est également envisageable de ne pas le prévoir d'emblée, et voir si après quelque temps, son installation est opportune ou non.

M. Rochetin trouve finalement que le coût de ces travaux est relativement impressionnant pour des aménagements et se demande si le fait d'avoir affaire à une collectivité publique n'incite pas les entreprises à pratiquer des prix plus élevés.

M. Broillet, relève que les explications fournies par le service technique en commission ont été suffisamment convaincantes pour que les membres préavisent favorablement et à l'unanimité cette demande, les surfaces à aménager étant importantes et nécessitant également des travaux d'accès.

Revenant sur l'intervention de Mme Guinand Maitre, Mme Monbaron ne voit pas pourquoi mettre à disposition autant de boîtes aux lettres alors que les locaux seront occupés en alternance par différentes associations, sauf les Samaritains qui y auront leur siège permanent.

En ce qui concerne le distributeur de boissons, elle pense qu'il serait toutefois souhaitable qu'il contienne de l'eau plate et de l'eau gazeuse compte tenu du fait que certains locaux accueilleront des classes de danse.

Pour sa part, M. Gaud imagine assez mal d'accepter l'installation d'une seule boîte aux lettres alors que d'autres sociétés auront certainement leur siège permanent dans ces locaux.

M. Rieben pense que le prix élevé de cette installation s'explique par le fait qu'il s'agit vraisemblablement d'un grand bloc de plusieurs boîtes aux lettres.

M. Rochetin est d'avis de laisser le Conseil administratif décider du nombre de boîtes aux lettres nécessaire, sans avoir à amender le projet de délibération.

M. Seydoux confirme que le Conseil administratif a pris bonne note des remarques formulées ce soir à ce sujet et qu'il avisera en fonction des besoins exprimés.

Pour Mme Guinand Maitre, il ne s'agit pas de toujours répondre aux demandes des associations mais bien de voir s'il est approprié d'y répondre ou non.

La parole n'étant plus demandée sur ce point, le Président met d'abord aux voix l'amendement de Mme Guinand Maitre consistant à supprimer la ligne relative à l'installation d'un distributeur de boissons.

Æ Le Conseil municipal refuse par 8 non, 7 oui et 4 abstentions cet amendement.

Le Président demande ensuite aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de délibération.

Æ Le Conseil municipal accepte par 18 oui et 1 abstention le projet de délibération N° D 17-2007 - R.

5.2. Cautionnement de la municipalité, installation « chalet à Nico » – D 21A-2007 - R

Le Président demande à Mme Monbaron de donner lecture du projet de délibération D 21A - 2007 (annexe 2). Il cède ensuite la parole à M. Seydoux pour quelques compléments d'information.

Celui-ci rappelle notamment que le travail accompli depuis cinq ans par M. Lenoir sur le territoire communal au bénéfice particulièrement de la qualité de vie dans la commune est reconnu et apprécié de tous.

M. Seydoux reprend ensuite les arguments déjà développés lors de la précédente séance du Conseil municipal et rappelés dans l'exposé des motifs remis aux membres du Conseil.

Il revient également sur le cheminement qui a conduit le Conseil administratif à accepter de soutenir M. Lenoir par le biais d'un cautionnement qui permettrait à celui-ci d'obtenir plus aisément un prêt à un taux raisonnable, pour l'acquisition d'un mobile home adapté à la vente de boissons et de produits de petite consommation, à proximité de la place de jeux « Majoro ».

Le Président rappelle en outre que l'entrée en matière a été acceptée le 18 décembre dernier, cet objet ayant reçu, le 21 janvier 2008, un préavis majoritairement favorable de la commission des finances.

Bien qu'il ait été prévu d'aborder la motion déposée par le groupe Radical sur le même sujet au point suivant de l'ordre du jour, il lui semble délicat de ne pas en parler dès à présent.

Il propose donc de suspendre la séance durant quelques minutes, de manière à permettre à chacun de prendre connaissance de la teneur de ce projet de motion.

A la reprise des débats, la discussion fait notamment ressortir les questions et remarques suivantes ainsi que les précisions apportées en réponse :

- § Si la qualité du travail de M. Lenoir n'est absolument pas remise en cause, il en va de même pour les services rendus par les autres commerçants de la commune.
- § Il s'agit plus d'une question de principe que d'une question d'argent, car un précédent pourrait être créé, la commune n'ayant pas vocation à offrir un service de cautionnement.
- § En ce sens, l'alternative proposée par la motion du groupe Radical semble plus acceptable, s'agissant d'un investissement auquel procéderait la commune qui deviendrait alors propriétaire des installations et les louerait.
- § Est-ce que des recherches ont été effectuées pour savoir si une autre entité pourrait se porter caution à la place de la commune ?
- § Ce commerce est un petit établissement qui ne coûte rien à la commune et qui fonctionne à la satisfaction de tous. Ne pas saisir l'opportunité de soutenir M. Lenoir risquerait d'inciter celui-ci à proposer ses services à une autre commune.
- § Depuis trois ans, une convention est en vigueur, régissant les rapports entre M. Lenoir et la commune dans le cadre d'une location et de contreprestations fournies pour l'entretien et le rangement des chaises longues mise à disposition par la commune.
- § L'argument consistant à penser qu'un cautionnement par la commune pourrait créer un précédent ne tient pas en comparaison du rôle de lien social que joue M. Lenoir pour la région.
- § Mettant en avant des éléments intéressants, la motion devrait être renvoyée en commission pour étude
- § S'il existe un intérêt pour ce genre d'activité et à cet emplacement, pourquoi la commune n'irait-elle pas au bout de son raisonnement, en prévoyant une construction fixe de manière à pérenniser une action qui lui semble indispensable ?
- § En ne prenant pas de décision ce soir, les activités de M. Lenoir ne pourront pas commencer à la date voulue, soit à mi-mars, ce qui le privera de ressources dont il a déjà tant besoin pour améliorer son installation.
- § Compte tenu de l'intérêt de la commune de voir se poursuivre les activités développées près de la place de jeux « Majoro », il paraît logique de laisser M. Lenoir, en qui la commune a toute confiance, les assumer.
- § La commune peut tout à fait se porter caution pour M. Lenoir sans que cela crée un précédent, car il existe des intérêts convergents communs qu'aucune autre personne ne pourrait faire valoir pour solliciter une aide similaire.
- § M. Lenoir s'occupe également de la buvette lors des spectacles au Vélodrome ainsi que de « La Bricole » à la maison Ravy qui lui a coûté passablement d'argent, notamment en raison des exigences du service social, demandes auxquelles il a toujours répondu. Il serait donc peu fair-play que la commune lui refuse aujourd'hui son soutien.
- § En l'occurrence, ce soutien ne pourra pas être considéré comme un précédent puisque ce cautionnement ferait suite à la volonté de la commune de voir les activités de M. Lenoir perdurer.

- § Si la motion proposée par le groupe Radical peut sembler intéressante, elle doit être étudiée dans le détail, la commune n'étant pas sûre d'obtenir une autorisation de construire pour prévoir des installations fixes à cet emplacement.
- § Ce projet devrait toutefois être dissocié de la proposition de cautionnement, seule décision à prendre ce soir pour que les activités de M. Lenoir puissent avoir lieu dès le début du printemps.
- § En lieu et place d'un cautionnement, la commune pourrait peut-être rédiger une lettre de soutien qui permettrait à M. Lenoir de faire appel à un fonds privé.
- § Le projet de motion propose une solution qui n'a plus rien à voir avec l'idée initiale de M. Lenoir. Celui-ci souhaite investir lui-même dans une nouvelle installation et n'attend qu'une aide de la part de la commune. La question se limite donc à savoir si le Conseil municipal est d'accord d'apporter ce soutien sans chercher d'autres solutions que M. Lenoir n'envisage même pas.
- § Renseignements pris, la loi L 1 30³ permettrait, moyennant autorisation, voire dérogation, la présence d'installations fixes dans cette zone de verdure, comme cela a certainement été le cas pour la buvette des Cherpines.
- § Compte tenu des diverses aides que la commune apporte, notamment au club de tennis, un soutien à M. Lenoir ne semblerait pas déplacé.
- § Si l'idée d'une installation fixe peut paraître séduisante, il ne faut toutefois pas oublier que M. Lenoir utilise son mobile home pour une activité saisonnière qu'il assure ailleurs, durant l'hiver.
- § M. Lenoir a en outre créé sa propre entreprise et n'a pas l'intention de renoncer à son statut d'indépendant. Cela aurait été le cas s'il avait posé sa candidature pour la gérance de La Julienne, ce qu'il n'a pas fait pour concentrer son activité sur le secteur « Majoro ».
- § A noter que le mobil home qu'il entend acquérir disposera d'un habillage donnant l'aspect d'un chalet en bois.
- § Bien que M. Lenoir soit quelqu'un de très méritant, son activité n'en reste pas moins commerciale, la commune n'ayant pas à la soutenir.
- § A contrario, M. Lenoir étant très apprécié de la population, il semble logique de lui apporter ce soutien, en attendant une éventuelle autre solution.

Une nouvelle interruption de séance est accordée à la demande de M. Gaud, suite à la proposition de M. Durand de rechercher une autre solution telle qu'un soutien direct à M. Lenoir sur le différentiel du coût entre un prêt cautionné par la commune et un leasing.

Il pourrait en effet s'agir d'une subvention que la commune conventionnerait, correspondant à un montant d'environ Fr. 2'600.-- par année, et pour lequel le Conseil municipal devrait accepter un léger dépassement budgétaire, symbolique certes, mais destiné à marquer son accord sur le principe. Cette solution aurait pour avantage d'assurer une activité à M. Lenoir dès le printemps.

A la reprise des débats, M. Durand ajoute, au nom du Conseil administratif, que ce dernier est soucieux de pouvoir maintenir l'activité de M. Lenoir sur le territoire communal. Il suggère donc le renvoi du projet de motion en commission pour prendre le temps d'examiner plus en détail les solutions qu'il propose.

D'autre part, le Conseil administratif souhaiterait obtenir l'avis du Conseil municipal au travers d'un vote sur un soutien à M. Lenoir, concrétisé par un versement effectué par le biais du compte de fonctionnement 2008 ou par une diminution de la redevance qu'il paie dans le cadre de la convention qui le lie à la commune.

Ces solutions devraient être examinées préalablement en commission des finances.

³ http://www.geneve.ch/legislation/rsg/fi/s/rsg_l1_30.html

M. Seydoux pense qu'il serait intéressant que le Conseil municipal se prononce d'abord sur le projet de délibération lié à la notion de cautionnement. En cas de refus, le Conseil municipal serait alors sollicité pour voir si un autre type d'aide pourrait être envisagé.

Mme Monbaron salue la proposition du Conseil administratif démontrant que d'autres solutions pourraient être trouvées en lieu et place d'un cautionnement auquel elle se dit opposée.

Æ Mis au voix, le projet de délibération N° D 21A - 2007 - R est accepté par 13 oui et 6 non.

Le Président relève que l'acceptation de cette délibération rend caduque la proposition du Conseil administratif d'envisager un autre type d'aide et que le Conseil municipal devra statuer sur le projet de motion du groupe radical, comme prévu initialement, au point 6.3 de l'ordre du jour.

6. PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

6.1. Postulat « Pour la tenue à Plan-les-Ouates de la 32^{ème} Marche contre le cancer au printemps 2011- Po 02-2007 P

Le Président donne la parole à M. Fracheboud pour la lecture de ce postulat (cf. annexe 3).

L'entrée en matière ayant été acceptée par 16 oui, 1 non et 1 abstention (un membre avait quitté la salle au moment du vote), M. Fracheboud poursuit avec la lecture des motivations.

M. Barbosa souhaiterait savoir si cette marche pourrait être organisée en 2010 au lieu de 2011 dernière année de la législature. Cette manifestation risquerait en effet de passer pour une action électoraliste, ce qu'il regretterait.

M. Jeanmonod se demande s'il y a vraiment lieu de renvoyer ce projet en commission et s'il ne pourrait pas plutôt faire l'objet d'un vote sur le siège, puisque ce postulat charge le Conseil administratif d'étudier la possibilité d'organiser cette manifestation.

De telles propositions émanant plus souvent d'associations que de Conseils municipaux, M. Fracheboud voyait dans un renvoi en commission l'opportunité d'apporter tous les arguments utiles en faveur de ce projet.

Cependant, si celui-ci bénéficiait d'emblée d'un accueil favorable du Conseil, il n'aurait bien évidemment aucune objection à passer directement au vote de ce postulat.

En réponse à l'interrogation de Mme Chatelanat sur l'implication de la commission famille, jeunesse et activités sociales au cas où ce postulat serait accepté sur le siège, M. Seydoux indique que le Conseil administratif élaborera une proposition qui sera alors présentée à ladite commission pour examen.

La parole n'étant plus demandée sur ce point, le Président soumet ce projet de postulat au vote du Conseil.

Æ Le Conseil municipal, par 16 oui et 3 abstentions, accepte ce projet de postulat, invitant, par son vote, le Conseil administratif à étudier la possibilité d'organiser à Plan-les-Ouates la 32^{ème} Marche contre le cancer, au printemps 2011.

6.2. Motion du Conseil municipal, en faveur du tram à Plan-les-Ouates - M 09-2008 P

Après que Mme Monbaron ait donné lecture du projet de motion en faveur du tram à Plan-les-Ouates (cf. annexe 4) dont l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents, le Président demande à Mme Monbaron de donner également lecture de l'exposé des motifs.

M. Broillet ajoute que la commission de l'aménagement du territoire a récemment eu l'occasion de recevoir Mme Ortis, urbaniste, avec qui la question du tram a été abordée.

Il relève qu'au vu du retard pris dans ce domaine, la transformation de ce projet de motion en postulat pourrait être envisagée pour gagner du temps au niveau des procédures.

Confirmant ces propos, M. Durand ajoute que le plus important pour lui serait d'obtenir un vote unanime du Conseil municipal en faveur du tram, afin de pouvoir s'en prévaloir vis-à-vis des autorités cantonales.

M. Gambuzza pense que sous la forme d'une résolution, cette proposition représenterait une déclaration du Conseil municipal n'engageant en rien le Conseil administratif et viendrait soutenir l'une des intentions du programme de législature de ce dernier.

Selon le règlement du Conseil municipal, M. Gaud constate qu'un projet de postulat serait plus approprié qu'une résolution.

Le Président demande alors au Conseil municipal s'il accepte de transformer ce projet de motion en projet de postulat.

Æ Le Conseil municipal accepte, à une large majorité, de transformer ce projet de motion en projet de postulat.

Æ Mis ensuite aux voix, ce projet de postulat en faveur du tram à Plan-les-Ouates est accepté par le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

M. Durand remercie le Conseil municipal de son vote unanime.

6.3. Motion « Pour une installation durable d'une buvette aux jeux Majoro - M 10-2008 P

Le Président cède la parole à Mme Monbaron qui donne lecture de la motion « Pour une installation durable d'une buvette aux jeux Majoro » (cf. annexe 5).

L'entrée en matière ayant été acceptée par 14 oui contre 5 non, et la discussion ayant déjà eu lieu au point 5.2, le Président demande aux motionnaires de quelle manière ils entendent donner suite à ce projet.

M. Broillet propose que ce projet de motion soit renvoyé à la commission constructions et équipements.

Agréant cette proposition, M. Gambuzza trouverait judicieux de renvoyer également ce projet à la commission des finances.

S'agissant de statuer sur un principe sans enjeux majeur au niveau financier, M. Seydoux pense que ce projet de motion ne nécessite pour l'instant pas un renvoi en commission des finances.

M. Gaud précise qu'en fonction de la suite qui sera donnée à ce projet, celui-ci sera de toute façon soumis, in fine, à la commission des finances.

Æ Invité à se prononcer, le Conseil municipal accepte par 15 oui et 4 abstentions de renvoyer ce projet de motion en commission constructions et équipements.

Mme Guinand Maître souhaiterait que le point 1 soit retravaillé en commission puisqu'il ne s'agit plus de « déposer, dans les plus brefs délais, une demande en autorisation de construire », mais bien d'étudier les possibilités de construire une buvette attenante aux jeux existants.

7. QUESTIONS ET DIVERS

7.1. Tableau synoptique des locaux communaux

En réponse à l'interrogation de Mme Rouiller Mangué, M. Seydoux indique que le tableau synoptique relatif aux locaux communaux sera diffusé lors de la prochaine séance de la commission constructions et équipements.

7.2. PAC La Chapelle-Les Sciers - Projet de l'école

Pour répondre à Mme Rouiller Maugué, M. Seydoux informe que les discussions entre Lancy et Plan-les-Ouates sont en cours concernant le cahier des charges à élaborer dans le cadre du concours d'architecture qui sera lancé en vue de la réalisation de l'école du PAC La Chapelle-Les Sciers.

7.3. Salle communale

Répondant ensuite à M. Gaud, M. Seydoux rappelle que la salle communale se réserve d'année en année. Le cas échéant, une réouverture devrait donc être prévue au minimum pour une durée de deux ans.

Quant aux travaux nécessaires au respect des normes de sécurité, leur coût estimatif sera annoncé lors de la prochaine commission constructions et équipements.

Soulignant le caractère impopulaire que revêt la fermeture de cette salle, M. Fracheboud ne comprend pas les lenteurs que semble prendre ce dossier.

D'autres sujets tout aussi importants ont en effet dû être traités, relève M. Seydoux qui rappelle qu'il avait été décidé de laisser du temps aux commissaires afin de soumettre des propositions lors d'une prochaine séance de commission.

7.4. Espaces de liberté pour chiens

Mme Monbaron souhaiterait savoir s'il existe des espaces de liberté pour chiens dans la commune.

M. Durand confirme qu'il y en a trois, l'un d'eux se trouvant sur la partie herbeuse du chemin de la Butte où se déroule le 1^{er} août, les deux autres étant aux endroits mentionnés sur le dernier plan.

7.5. Cendriers extérieurs

Mme Monbaron demande si l'installation de cendriers supplémentaires a été envisagée, notamment sur le mail, en prévision des prochaines votations qui porteront, entre autres, sur l'initiative concernant la fumée passive.

Elle signale que certaines poubelles disposent déjà de couvercles avec cendrier intégré.

M. Durand prend note de cette intéressante remarque et apportera des précisions à ce sujet lors d'une prochaine séance.

7.6. Etang du Paradis

M. Jeanmonod signale que les abords de l'étang du Paradis sont jonchés de débris.

7.7. Séance d'information destinée aux Président-e-s et Vice-président-e-s des bureaux de vote

Il est précisé à la demande de M. Jeanmonod qu'une date vient d'être proposée par le service des votations et élections pour la séance d'information destinée aux Président-e-s et Vice-président-e-s des bureaux de vote.

Cette séance, prévue le 20 février à 18h30, fera l'objet d'une communication aux personnes concernées.

7.8. Nouveau banc à l'angle de la route de St-Julien et du chemin du Vélodrome

M. Rochetin signale que le nouveau banc installé à l'angle de la route de St-Julien et du chemin du Vélodrome, masque une partie de la visibilité pour les automobilistes débouchant du stop.

Le Conseil administratif prend note de cette remarque sur laquelle il reviendra lors d'une prochaine séance.

7.9. Plan de site de Saconnex-d'Arve-Dessous

En réponse à l'interrogation de M. Rieben, M. Seydoux annonce que le plan de site de Saconnex-d'Arve-Dessous sera présenté par M. Grosjean lors de la prochaine séance de la commission de l'aménagement du territoire.

7.10. Barrières

Revenant sur la réponse fournie en début de séance par le Conseil administratif au sujet de la barrière du LOCADOS, Mme Monbaron souhaiterait savoir au vu des réparations incessantes, s'il ne serait pas plus judicieux de remplacer cette barrière par des bornes escamotables ou un système similaire.

Quant à celle limitant l'accès aux immeubles du Chemin de Vers, elle se demande si les contrôles envisagés par la Régie seront effectués par le concierge des immeubles concernés et rappelle que sa demande initiale était de savoir s'il ne serait pas possible de modifier le dispositif pour faire en sorte que la barrière se referme automatiquement au bout d'un certain temps.

Le Conseil administratif prend également note de ces remarques sur lesquelles il reviendra lors d'une prochaine séance.

7.11. Association des Poussins

M. Magnin souhaiterait que l'ensemble des membres du Conseil municipal soit convié à l'apéritif organisé en remerciement à l'association des Poussins.

Mme Arnold retient cette demande en précisant que l'invitation a toujours été adressée uniquement aux membres de la commission concernée.

7.12. Barrière fermant la place de la salle communale

Constatant que de nombreuses fois, la barrière fermant la place de la salle communale était ôtée, Mme Guinand Maitre souhaiterait savoir à quelle date seront installées les bornes escamotables prévues à cet endroit.

M. Durand indique que ces bornes seront posées dans le cadre des travaux de place de la Mairie, soit avant la fin du mois d'avril 2008.

7.13. Construction d'un mur par des civilistes

En réponse à l'interrogation de M. Maillard, Mme Arnold confirme qu'un projet de réfection de murs en pierres sèches est effectivement prévu grâce à l'engagement de civilistes dont l'hébergement posait problème à la commune. Elle est satisfaite d'apprendre par M. Maillard que ce problème est désormais résolu.

Mme Arnold précise que ces murs se trouvent sur le haut du chemin de la Vironde en direction de Bardonnex, dans le périmètre du chemin de Plein-Vent.

Elle ajoute que les coûts liés à cette remise en état seront couverts par le Fonds de décoration communal.

7.14. Proposition de parrainage citoyen

Mme Guinand Maitre donne lecture de la proposition suivante, dont le texte est retranscrit ci après, in extenso :

« On constate que dans notre pays, notre canton, notre commune même, très peu de jeunes s'intéressent à la politique. Le taux d'abstention de cette partie de la population lors des votations est considérable. Peut-on y remédier ? Je ne me permettrai pas de l'affirmer, mais on peut essayer tout au moins.

En tant qu'élu-e-s nous avons choisi de donner du temps à la vie politique locale que nous considérons comme importante et nous pouvons essayer d'intéresser les jeunes qui le souhaiteraient et à mieux comprendre le fonctionnement de nos institutions en nous mettant à leur disposition.

Dans ce sens, je propose que tous les conseillers et conseillères municipales qui le désirent s'offrent à parrainer une jeune fille ou un jeune homme lors des promotions citoyennes.

Ce parrainage consisterait à rencontrer le-la « filleul-e », à l'inviter aux séances du Conseil Municipal, à relayer ses questions en les posant lors de ces mêmes séances du Conseil municipal. Ces rencontres seraient bien sûr aussi un moyen d'être à l'écoute de problèmes et de suggestions dont nous n'avons pas connaissance.

Ce pourrait être également l'occasion de mieux expliquer les enjeux des votations tant cantonales que fédérales, en espérant ainsi donner au « filleul-e » l'envie d'aller voter.

Le parrainage pourrait être proposé également aux nouvelles et nouveaux citoyens.

Ce parrainage se ferait pour une année, jusqu'aux promotions citoyennes de l'année suivante.

Les promotions citoyennes de 2008 se dérouleront très prochainement, à savoir le mercredi 6 février, ce qui suppose que les membres du Conseil municipal devraient s'offrir pour un parrainage très rapidement ».

Mme Guinand Maitre se propose de collecter le nom des personnes désireuses de parrainer un jeune, afin que le Président du Conseil municipal puisse en faire l'annonce lors de la prochaine cérémonie des Promotions citoyennes.

7.15. Réservations de locaux communaux

M. Gaud fait part de son mécontentement quant aux nombreux formulaires à remplir lors de la réservation de salles communales, démarche administrative qui n'empêche toutefois pas certaines collisions de dates.

Il pense que les procédures actuelles doivent être revues, lors d'une prochaine séance de la commission Sport, culture et loisirs, pour simplifier et améliorer le système de réservation.

Propos agréés par M. Chal qui considère également que les intermédiaires sont trop nombreux à intervenir au niveau du processus de réservation.

De tels dossiers ainsi que d'autres comme celui relatif à la place des Aviateurs ou à la salle communale, incitent M. Magnin à penser que ces sujets ne sont pas empoignés comme ils le devraient pour avancer de manière plus constructive.

7.16. Calendrier des échéances

M. Magnin souhaiterait qu'un calendrier soit diffusé aux membres du Conseil municipal, mentionnant les dates des échéances récurrentes pour la commune, telles que des manifestations comme Sportissiplo, les promotions, le repas des enseignants...

Le Président prend note de cette proposition qui sera reprise au niveau du Bureau.

7.17. Eclairage de la promenade Tordue

Mme Monbaron informe que deux ampoules sont à changer au niveau de l'éclairage de la promenade Tordue aux seconds lampadaires de chaque extrémité du chemin.

7.18. Circulaire aux habitants des immeubles du chemin de Vers 10 à 24

Mme Monbaron se réfère à une récente circulaire adressée par la régie, aux habitants des immeubles du chemin de Vers 10 à 24, et souhaiterait que la commune s'enquiert, lors de la prochaine assemblée des propriétaires, de la raison qui motiverait la mise en location des places motos au sous-sol de ces immeubles.

7.19. 150^{ème} de la compagnie des sapeurs-pompiers

M. Gaud informe que les dates des 24 et 25 mai 2008 ont été retenues pour fêter le 150^{ème} anniversaire de la compagnie des sapeurs-pompiers.

7.20. Etat des routes et chemins communaux

M. Chal fait projeter sur écran les photos qu'il a réalisées pour montrer l'état de détérioration dans lequel se trouvent certaines routes et chemins communaux en raison du passage répété de camions sur ces axes.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance du Conseil municipal à 23h10 pour permettre aux personnes du public de poser une question au Conseil administratif.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces interventions sont consignées dans l'annexe 6 du présent procès-verbal.

La Secrétaire
Fabienne MONBARON

Le Président
Roberto RIGHETTI

Liste des annexes ci-jointe

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Aménagement du territoire du 10 janvier 2008
- b) Famille, jeunesse et activités sociales du 14 janvier 2008
- c) Constructions et équipements du 16 janvier 2008
- d) Finances et patrimoine financier du 21 janvier 2008

DÉLIBÉRATIONS - PROPOSITIONS - RÉOLUTIONS - MOTIONS - QUESTIONS - PÉTITIONS :

Annexe 1)

Crédit complémentaire, aménagement du sous-sol de l'école des Petites-Fontaines D 17 – 2007 - R

Annexe 2)

Cautionnement de la municipalité, installation « chalet à Nico » – D 21A-2007 - R

Annexe 3)

Postulat « Pour la tenue à Plan-les-Ouates de la 32^{ème} marche contre le cancer au printemps 2011- Po 02-2007 P »

Annexe 4)

Motion du Conseil municipal, en faveur du tram à Plan-les-Ouates - M 09-2008 P

Annexe 5)

Motion « Pour une installation durable d'une buvette aux jeux Majoro - M 10-2008 P »

Annexe 6)

Questions du public

**RAPPORT DE COMMISSION :
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Date de la séance de commission: jeudi 10 janvier 2008 à 20h00

Lieu: mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. *Plan directeur communal, en présence de Mme Ortis, mandataire, ainsi que de M. Boannes du bureau RGR:*

- *débat sur le volet urbanisation*
- *présentation du volet déplacement.*

Présentation de la partie déplacement et mobilité du PDCom par M. Boannes, accompagné de Mme Ortis, et discussions et mises au point de la part des commissaires.

Le rapporteur, Jean-Marc Fracheboud.

Plan-les-Ouates, 10 janvier 2008.

**RAPPORT DE COMMISSION :
FAMILLE, JEUNESSE ET ACTIVITES SOCIALES**

Date de la séance de la commission : Lundi 14 janvier 2008 à 20h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. Projet Forum coopération « la solidarité dans tous ses états »

La commission a reçu une présentation concernant le projet du Forum coopération « la solidarité dans tous ses états » qui se déroulera les 7 et 8 mars 2008. Ce Forum vise à enclencher une collaboration et un partenariat avec les différents intervenants. Il sera composé de trois parties :

- une exposition des associations et de leurs projets
- une conférence et des espaces d'échange
- des animations culturelles, artisanales, culinaires

La commission s'est montrée enthousiaste à propos de ce projet.

Le Rapporteur : Katia Chatelanat, le 15 janvier 2008

RAPPORT DE COMMISSION : Construction et Equipement

Date de la séance de la commission : le 16 janvier 2008 à 20 heures
Lieu : Salle des commissions, Mairie

Place des Aviateurs

Un historique a été fait depuis le premier projet de rénovation en 2005 et ce jusqu'à ce jour.

La volonté est d'informer tous les conseillers de la même façon afin de pouvoir envisager les propositions futures avec toutes les recommandations, explications, demandes et contraintes inhérentes à ce lieu ainsi que la procédure prévue pour mener à bien ce projet.

Décision : La commission s'exprime à l'unanimité pour entrer, avec ce projet, dans une démarche participative cadrée. Elle travaillera en amont jusqu'à un accord en commission avant d'initier cette démarche.

Le Rapporteur : Xavier Magnin (rempl. P. Rochetin)
Le 16 janvier 2008

RAPPORT DE LA COMMISSION DES
FINANCES ET DU PATRIMOINE FINANCIER

Date de la séance de commission : 21 janvier 2008
Lieu : Mairie - salle des commissions

Au cours de la séance, la commission des finances et du patrimoine financier a fait les recommandations suivantes :

Aménagement des locaux en sous-sol à l'école des Petites-Fontaines – D 17-2007

par 8 voix et 1 abstention, préavise favorablement à ce que le Conseil municipal accepte la demande de crédit complémentaire de CHF.595'000.- pour l'aménagement des locaux cités ci-dessus.

Cautionnement d'un emprunt effectué par M. Nicolas Lenoir – D 21A-2007R

par 5 oui, 3 non et 1 abstention, préavise favorablement à ce que le Conseil municipal accepte de cautionner l'emprunt effectué par M Nicolas Lenoir pour l'achat d'un mobil-home lui permettant de continuer l'activité à proximité des jeux Majoro

Le rapporteur : Richard Jeanmonod
Le 22 janvier 2008

DELIBERATION D 17-2007

relative à un crédit d'engagement complémentaire, école des Petites-Fontaines
aménagement des locaux pour les sociétés communales dans les sous-sols - Plan-les-Ouates

Vu la volonté des autorités communales et comme le prévoyait le projet de réalisation de l'école des Petites-Fontaines au moment de son élaboration, de créer des locaux en sous-sol pour les diverses sociétés communales et pour répondre aux besoins de la population, compte tenu de la volonté de fournir des espaces pour favoriser leurs activités,

vu le crédit de Fr. 14'980'000.- voté par le Conseil municipal en mai 2005, permettant la construction et l'équipement de l'école des Petites-Fontaines, opérationnelle depuis la rentrée scolaire 2006,

vu la requête en autorisation de construire N° DD 99'780-4 déposée auprès du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par le bureau d'architecture mandaté de MM. Portier et de Planta, requête délivrée par le DCTI en date du 24 juin 2005,

attendu que les travaux en sous-sol prévus dans la présente délibération sont compris dans cette autorisation de construire,

vu l'exposé des motifs EM N° 17-2007 élaboré par le Service construction et aménagement, daté de novembre 2007, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu le préavis favorable de la commission Constructions et équipements du 4 décembre 2007,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui et 1 abstention

1. D'accepter de réaliser les travaux complémentaires en sous-sol de l'école des Petites-Fontaines, visant à aménager des locaux destinés aux sociétés communales, travaux faisant partie de l'autorisation de construire de ladite école N° DD 99'780-4 délivrée par le DCTI le 24 juin 2005.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 595'000.-, destiné à financer et à entreprendre les travaux dans les sous-sols de l'école des Petites-Fontaines, aux fins de réaliser des locaux destinés aux sociétés communales.
3. De comptabiliser la dépense prévue de Fr. 595'000.- dans le compte des investissements, sous rubrique N° 21.503, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant prévu de Fr. 595'000.- selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté en mai 2005, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous rubrique No 21.331 « Amortissement des investissements » jusqu'en 2035.

DELIBERATION D 21A-2007

relative à l'octroi d'un cautionnement d'un emprunt effectué par M. Nicolas Lenoir exploitant un stand de consommations et d'activités diverses sur le domaine public, contracté auprès de la banque Raiffeisen – Plan-les-Ouates

Vu les accords conclus depuis plusieurs années, notamment depuis le printemps 2002, entre M. Nicolas Lenoir et la commune de Plan-les-Ouates, en vue de permettre à M. Lenoir d'exploiter un stand de consommations diverses sis à proximité de la place de jeux « Majoro », au bas de la Butte de Plan-les-Ouates, sur le territoire communal,

vu l'opportunité pour M. Nicolas Lenoir d'acquérir un mobilhome, équipé pour l'exploitation d'une cuisine ambulante,

vu l'exposé des motifs N° EM 21A-2007, daté de décembre 2007, élaboré par les services de la commune de Plan-les-Ouates,

attendu que ce cautionnement permet, en outre, d'obtenir un taux d'intérêt avantageux en faveur de M. Nicolas Lenoir,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre g, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 13 oui, 6 non

1. D'autoriser le Conseil administratif à accorder le cautionnement solidaire de la commune de Plan-les-Ouates à la Banque Raiffeisen, agence de Carouge, pour le prêt avec une échéance fixée au 31 mars 2012, de Fr. 45'000.-, plus une garantie de 20% imposée par la Banque, emprunt contracté par Monsieur Nicolas Lenoir, exploitant un stand de consommations et de petite restauration ambulante, soit un montant global faisant l'objet du cautionnement communal de Fr. 54'000.-.
2. De demander au Conseil administratif de conclure avec N. Lenoir une convention prévoyant qu'en cas d'appel à la commune en sa qualité de caution par la banque, la commune devient propriétaire du mobilhome acquis par M. N. Lenoir et que ce dernier s'engage à maintenir ses activités de mi-mars à fin octobre sur le territoire de la commune jusqu'en automne 2011, en tout cas.
3. D'indiquer ce cautionnement au pied du bilan de la commune de Plan-les-Ouates.

P o s t u l a t

PO 02 - 2007

Présenté par le groupe « Les Verts »

Pour la tenue à Plan-les-Ouates de la 32^e Marche contre le cancer, au printemps 2011

Vu

le succès rencontré par les Marches contre le cancer au sein de la population genevoise ;

la qualité et la diversité du paysage que notre commune peut offrir à ceux qui veulent participer à cet événement ;

les avantages, en termes d'image et de reconnaissance, que Plan-les-Ouates gagnerait à organiser, chez elle, une telle Marche, dont la notoriété n'est plus à démontrer ;

la capacité financière qu'a notre commune pour financer les frais relatifs à l'organisation de cet événement pour la bonne cause,

par 16 oui, 1 non, 1 abstention

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif

à étudier cette possibilité et à prendre contact dans les meilleurs délais avec la Ligue genevoise contre le cancer afin de discuter avec elle de l'opportunité d'organiser à Plan-les-Ouates la Marche contre le cancer 2011.

Adresse de contact :
Ligue genevoise contre le cancer
Mme Caroline Keller, présidente
Bd des Philosophes 17 - 1205 Genève

Motivations

Il est aisé de définir deux tracés, un de 5 km, un deuxième de 10 km, sur le territoire de la commune pouvant convenir à la Marche contre le cancer. Nous en donnons ci-joint un exemple.

Plan-les-Ouates héberge assez de bonnes volontés, sociétés et personnel communaux, prêts à s'occuper de la logistique et de la sécurité nécessaires à cet événement. Il s'agit là des conditions-cadres. L'association La Médiane, incluant la Ligue genevoise contre le cancer, s'occupe elle d'établir les éléments à mettre en place pour cette manifestation.

La commune peut payer des associations locales ou s'adjoindre l'aide de bénévoles pour assumer les tâches à accomplir pour le bon déroulement de la Marche. L'argent récolté par le paiement des finances d'inscriptions des participants revient en effet intégralement à la Ligue genevoise contre le cancer.

À titre indicatif, les frais que la Marche contre le cancer a occasionnés en mai 2006 à la commune de Vandoeuvres se sont montés à Fr. 4'754.-, ceci ayant couvert la banderole, 1000 programmes, les casse-croûte, verres, serviettes, etc.

Groupe « Les Verts »

MM. Flavio Barros, Jean-Marc Fracheboud, Antonio Gambuzza

Décembre 2007

POSTULAT
en faveur du tram à Plan-les-Ouates
Po 03-2008

Considérant :

- le trafic avéré sur l'ensemble des routes de la commune induisant une dégradation manifeste de la qualité de vie des habitants,
- l'accroissement des lieux de productivité et de compétence dans les zones périphériques occasionnant des difficultés de circulation aux entrées et sorties de la commune,
- la volonté du Conseil municipal, exprimée par diverses résolutions depuis au moins 1995, pour la réalisation d'un tram à Plan-les-Ouates, (la dernière étude datant d'octobre 2001),
- la visite de la commission urbanisme à Wabern, le 9 juin 2006,
- la nécessité de tenir compte des normes OPB,
- l'existence du tram au début du siècle sur notre commune,
- l'article 4, lettre b), chiffre 4) de la loi sur les transports publics (H 1 50) qui prévoit une étude d'autres extensions du réseau des tramways et ferroviaire, notamment en direction de Saint-Julien.

Les signataires invitent le Conseil administratif à l'unanimité (19 oui)

- à reprendre et poursuivre dans les meilleurs délais, les études relatives à la création d'une ligne de tram desservant Plan-les-Ouates; ligne devant être intégrée comme une plus value et non comme une césure en deux parties de notre commune,
- à entreprendre à cet effet, toutes les démarches auprès des autorités cantonales concernées,
- à prendre les contacts nécessaires avec les communes voisines, y compris Saint-Julien, tenant compte du plan d'agglomération,
- à informer régulièrement le Conseil municipal de l'avancement du dossier.

Pour le groupe Les Verts :

Flavio Barros, Jean-Marc Fracheboud, Antonio Gambuzza

Pour le groupe Socialistes

Geneviève Guinand Maitre, Richard Jeanmonod, Virginie Rouiller Maugué

Pour le groupe Action Villageoise :

Emmanuelle Bochud, Marianne Gärtner, Roberto Righetti, Denis Thorimbert

Pour le groupe Démocrate-chrétien :

Nicole Berthod-Hutin, Isabelle Willimann, Robert Chal, Xavier Magnin, Jean-Claude Maillard, Philippe Rochetin

Pour le groupe Radical :

Katia Chatelanat, Fabienne Monbaron, Joaquim Barbosa, Olivier Broillet

Pour le groupe Libéral :

Cédric Epenoy, Pierre-Alain Gaud, Pierre-Antoine Rieben

Exposé des motifs

La commune est au centre du trafic pendulaire et de loisirs de la région sud du canton. Cette localisation géographique est avantageuse pour les activités culturelles, sportives, sociales et économiques que nous encourageons et soutenons.

Cette pluralité dynamise la région mais engendre nombre de complications dans la coordination, l'organisation et la cohabitation du trafic résidents, visiteurs et pendulaires.

Selon les signataires, un tracé tram sur la commune soulagera en partie les difficultés évoquées ci-dessus, promouvra la mobilité douce, la sauvegarde du patrimoine naturel ainsi que le maintien de la qualité de vie communale.

De plus, les diverses activités sises sur le territoire communal seront mieux soutenues dans leur développement par un réseau de transport public fiable, attractif, correspondant aux attentes de confort d'utilisation, tout en rapprochant la commune vers les objectifs de développement durable des zones habitées, favorisant également la protection de l'environnement communal.

A noter que le tracé du tram devrait être intégré à la commune comme une plus value et non comme une césure en deux parties de cette dernière.

Les signataires de cette motion ne souhaitent pas attendre qu'il soit trop tard. En effet, selon les projections officielles, une augmentation exponentielle du trafic aura lieu ces prochaines décennies.

Motion M 10-2008

Pour une installation durable d'une buvette aux jeux Majoro

Le Conseil municipal

considérant :

- que l'installation des jeux Majoro a déjà fait l'objet d'une dérogation de zone, (le périmètre se situant en zone 5, bordée d'une zone de verdure),
- le caractère temporaire et provisoire de l'actuel débit de boisson et petite restauration dit "Chalet à Nico",
- l'impossibilité de continuer l'exploitation de cette installation sous cette forme,
- le bilan positif à tous points de vue après ces 5 années d'existence,
- le caractère apprécié du lieu par la population de toute la commune,
- le rôle de médiateur apporté par le tenancier actuel,
- la politique communale en faveur de la jeunesse,
- que la mise à disposition par la commune de chaises longues permettant la détente des travailleurs du quartier durant leur pause de midi et celles des parents pendant que les enfants jouent, ne pourra plus se faire si la buvette cesse son activité,
- l'utilité publique de cette buvette qui encourage et concrétise l'établissement de liens sociaux et qui permet de veiller au respect de l'environnement et des lieux,
- que les équipements en eau, électricité et raccordement aux égouts existent déjà à proximité,
- l'article 24, alinéas 2 et 3 de la loi sur l'aménagement du territoire :

" Zones de verdure :

² Les constructions, installations et défrichements sont interdits s'ils ne servent l'aménagement de lieux de délasserement de plein air, respectivement de cimetières".

³ Toutefois, si la destination principale est respectée, le département des constructions et des technologies de l'information peut exceptionnellement, après consultation de la commission d'urbanisme, autoriser des constructions d'utilité publique dont l'emplacement est imposé par leur destination, et des exploitations agricoles".

- que la proposition faite par le Conseil administratif, en vue d'octroyer un cautionnement au tenancier actuel afin qu'il puisse s'acheter un mobilhome-caravane équipé pour la cuisine ambulante et adapté pour la vente de consommations diverses, ne nous semble pas envisageable si l'on ne veut pas créer de précédent en la matière,
- qu'une telle installation, bien que mobile, dénaturerait tant la convivialité des lieux que le paysage

demande au Conseil administratif

1. De déposer, dans les plus brefs délais, auprès du Département des constructions et des technologies de l'information, en application de l'article susmentionné, une requête en autorisation de construire définitive pour une petite buvette attenante aux jeux existants, aux conditions suivantes :
 - a) La demande en autorisation de construire devra être faite au moyen d'une requête normale, obligeant la publication dans la Feuille d'Avis Officielle et permettant ainsi à la population de faire part de ses remarques éventuelles.
 - b) La buvette en question devra être construite en bois respectueux de l'environnement, afin de s'intégrer totalement au paysage environnant.
 - c) Sa taille devra être le reflet de l'espace nécessaire à la confection de petite restauration, débit de boissons, conservation d'aliments, mais ne devra en aucun cas prévoir la possibilité de se restaurer à l'intérieur. (La conservation des actuelles cabanes de rangement des chaises longues en bordure de propriété devant être étudiée, et leur surface intégrée à la construction si leur conservation ne pouvait pas subsister).
 - d) Son emplacement devra s'intégrer dans le périmètre et ne pas être source de nuisances pour les voisins proches (fumées).
 - d) Cette buvette devra être raccordée aux équipements en électricité, eau et eaux usées existants déjà à proximité.
 - e) Son utilisation devra faire l'objet d'une convention précise, notamment au niveau des heures d'ouvertures qui ne devront causer aucune gêne au voisinage (mêmes horaires qu'actuellement).
2. De déposer auprès des instances compétentes une demande de prolongation exceptionnelle pour l'utilisation du Chalet à Nico dans son emplacement et sa conception actuels, pour l'été 2008, vu le temps nécessaire à l'obtention de l'autorisation citée sous point 1., puis à la réalisation de ce projet.

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis quelques années, une installation provisoire de débit de boissons et petite restauration, appelée "chalet à Nico" est située sur le Mail, derrière la route de Saint-Julien, près des jeux Majoro.

Cette installation a bénéficié d'une autorisation temporaire (quelques mois par année) et provisoire depuis 2002. Celle-ci nous a permis de constater que le besoin en la matière dans ce secteur est réel et très apprécié de la population. En effet, grâce à la collaboration du tenancier, la commune a pu mettre à disposition des tables et des chaises, mais également des chaises longues qui sont fort appréciées durant la belle saison, tant par les travailleurs du quartier pour leur pause de midi, que par les parents qui peuvent se détendre pendant que leur progéniture profite des jeux. Ce mobilier est sous la responsabilité du gérant, qui le sort chaque matin et le rentre chaque soir.

Nous avons également pu constater que la présence continue d'une personne à la journée permet de parer à d'éventuels problèmes survenant au niveau des jeux et du matériel mis à disposition (pharmacie de poche pour soigner des petits bobos ou œil vigilant pour repérer d'éventuelles déprédations) mais également de tisser des liens avec et entre la population de tous âges. En effet, bon nombre d'enfants, de jeunes ou de parents se donnent maintenant rendez-vous à cet endroit pour partager un moment convivial ou un repas.

Cette installation provisoire est, comme son nom l'indique, appelée à disparaître dans sa forme actuelle puisque le chalet, qui doit être ôté à chaque fin d'été, ne répondra bientôt plus aux normes de salubrité exigées pour la confection de petite restauration.

Le tenancier a donc proposé d'acquérir à ses frais un mobilhome maintenu en place sur roues (donc facilement déplaçable), équipé pour la cuisine ambulante et adapté pour la vente de consommations diverses. Il a également requis le cautionnement de la commune pour obtenir le prêt bancaire qui lui permettra cet achat.

Dès lors que nous ne souhaitons pas créer de précédent vis-à-vis d'autres demandes éventuelles de commerçants en la matière, et que nous pensons que cette installation ne serait pas en harmonie avec le lieu, nous souhaitons vous proposer une alternative, à savoir, que la commune dépose une demande d'autorisation pour la construction d'un bâtiment fixe dans le périmètre des jeux. En effet, deux zones existent à cet endroit : une zone 5 qui recouvre la partie des jeux et le terrain se trouvant dans la pente, et une zone de verdure reliant le parking à la route des Chevaliers de Malte pour toute la bande où se trouvent les arbres (Mail).

La loi sur l'aménagement du territoire prévoit en son article 24, alinéas 2 et 3 :

Zones de verdure :

² *Les constructions, installations et défrichements sont interdits s'ils ne servent l'aménagement de lieux de délasserment de plein air, respectivement de cimetières".*

³ *Toutefois, si la destination principale est respectée, le département des constructions et des technologies de l'information peut exceptionnellement, après consultation de la commission d'urbanisme, autoriser des constructions d'utilité publique dont l'emplacement est imposé par leur destination, et des exploitations agricoles".*

Nous pensons que la vocation d'utilité publique n'est plus à démontrer et que cette demande d'autorisation a toutes les chances d'aboutir.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à soutenir cette proposition.

Pour le groupe radical :

Katia Chatelanat
Fabienne Monbaron
Joaquim Barbosa
Olivier Broillet

INTERVENTIONS DU PUBLIC À L'ISSUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 JANVIER 2008

Après avoir officiellement levé la séance, M. Righetti, Président du Conseil municipal, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

QUESTIONS DU PUBLIC

En réponse à une question d'une personne du public, Mme Arnold confirme qu'une réflexion est en cours en vue d'améliorer la communication ainsi que la gestion d'abonnements et de réservations par le biais du site Internet de la commune.

M. Féry souhaiterait savoir s'il existe un projet pour sécuriser enfin le passage des piétons entre l'auberge du Tambour Major et la société Clarins.

M. Seydoux informe qu'il s'agit d'une route cantonale sur laquelle un projet devrait se concrétiser prochainement par la réalisation d'un trottoir sur le tronçon mentionné.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt les débats à 23h20.